

# La pêche sur le canot de Barfleur Sept Frères

## Par François Pochon

Le canot est visité le 19 octobre 1932 et obtient son premier rôle d'armement le 20 octobre 1932

Visité le 19 Oct 1932  
par le Capitaine de la Direction  
de la Mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE.

DIRECTION  
de la Mer  
QUARTIER  
de Cherbougue

PIÈCES  
dont est muni  
LE CAPITAINE, MAÎTRE OU PATRON.

Instruction du 3 octobre 1893 relative le 1<sup>er</sup> juillet 1928 sur les actes de l'état civil avec les imprimés y relatifs.  
Code de Travail maritime.  
Code disciplinaire et pénal de la marine marchande (Loi du 17 avril 1907) et règlement d'application.  
Livre de discipline.  
Deux exemplaires des instructions pour l'établissement d'un noyau entre un canot ou radeau et la terre. (Circulaire du 6 décembre 1894).  
Permis de navigation.  
Journal de la machine.  
Registre des heures de travail supplémentaires.  
Registre spécial des visites de sécurité.  
Documents nautiques divers.  
Règlement du 1<sup>er</sup> février 1897 ayant pour effet de prévenir les abordages en mer.  
Imprimés pour rapport de blessure ou de maladie (Caisse de Prévoyance).

Armes.  
(Ordonnance du 12 juillet 1847.)

1932

DÉSARME  
CHERBOURG, le 19 octobre 1932  
n° 313

ARMEMENT à la petite pêche  
en date du 20 octobre 1932 n° 308

Le canot Vaquillothe Sept Frères  
immatriculé à Cherbougue n° 11050 n° 3054  
allant (4)

HOLE D'EQUIPAGE (dudit) bateau construit en 1932 à Barfleur de 27.64 tonneaux de jauge brute, de portée en lourd et de tonneaux de jauge nette, signal distinctif chevaux, appartenant à Crestey Eugène armé par lui-même commandé par lui-même pour laire (5) de la petite pêche pendant un an

1) Au long cours :  
A) cabotage international  
B) la grande pêche  
C) la pêche au large  
D) cabotage  
E) hors-région  
F) pilotage en mer ou en rivière (circ. du 27 août 1881)  
G) plaisance

2) Nom et espèce du navire ou bateau.  
3) S'il s'agit d'un bateau non ponté, l'indiquer.

4) Indiquer la destination pour les navires armés à long cours.  
5) Indiquer le genre de navigation.

Les salaires de l'équipage courent du 19 et ont cessé le 19 inclusivement

DEPÔTS DU RÔLE	SIGNATURE	CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENGAGEMENT
Depôt n° 19		Je m'engage à servir sur ce navire pendant un an

Montrons, à cette place, au désarmement du rôle, les motifs pour lesquels tout ou partie des services constatés par ledit rôle sont sujets à réduction ou

Pendant 15 ans le Sept Frères naviguera uniquement à la voile : il ne sera équipé d'un moteur Bernard qu'en 1947.

Equipage – En pêche le canot est normalement utilisé à deux ou trois hommes. Jusqu'à sa retraite Eugène Crestey en a été le patron (sauf rares périodes de maladie). Il naviguait habituellement avec un de ses jeunes fils qui servait de mousse. Tous les frères on appris le métier avec leur père et dès que le frère suivant avait un age suffisant pour être inscrit provisoire il était remplacé et embarquait comme matelot sur un cordier.

SIGNATURES	MOBILISATION	AGE
Embarqué le 19/10/32 Débarqué le 19/10/32 Embarqué le Débarqué le Embarqué le Débarqué le	Crestey, Eugène, Patron né le 5.10.1891 à Barfleur, Manche inscrit à (a) Cherbougue n° 12646 (b) Barfleur (c) M. de 20 ans 10/24. (d) cl. 1911 6 <sup>e</sup> catégorie	169,20
Embarqué le 19/10/32 Débarqué le 19/10/32 Embarqué le Débarqué le Embarqué le Débarqué le	Crestey, Eugène, fils né le 6.1.1914 à Barfleur, Manche inscrit à (a) Cherbougue n° 1865 (b) I.P. (c) Barfleur (d) I.P.	57,60

En 1932 – 1933 Eugène Crestey navigue avec son père : il a 13 ans.

En cas de maladie c'est un frère aîné qui remplace son père. Ainsi Louis Crestey a-t-il été patron du Sept Frères pendant quelques temps. Parfois un matelot supplémentaire était embarqué pour quelques jours : Auguste Burnouf a été embarqué du 3 au 7 mai 1934.

1 Les cordes – Il fallait à peu près 1 h pour aller sur les lieux de pêche au voisinage du phare de Gatteville. Le patron et le matelot avaient chacun une maune de 5 baux que l'on avait boëtté la veille avec du lançon.



Maune de corde



l'hameçon et le ravelin

La corde est tendue un peu avant l'étale, un peu en travers du courant pour que les ravelins ne se prennent pas dans la corde ou entre eux. Cette opération dure à peu près un quart d'heure.

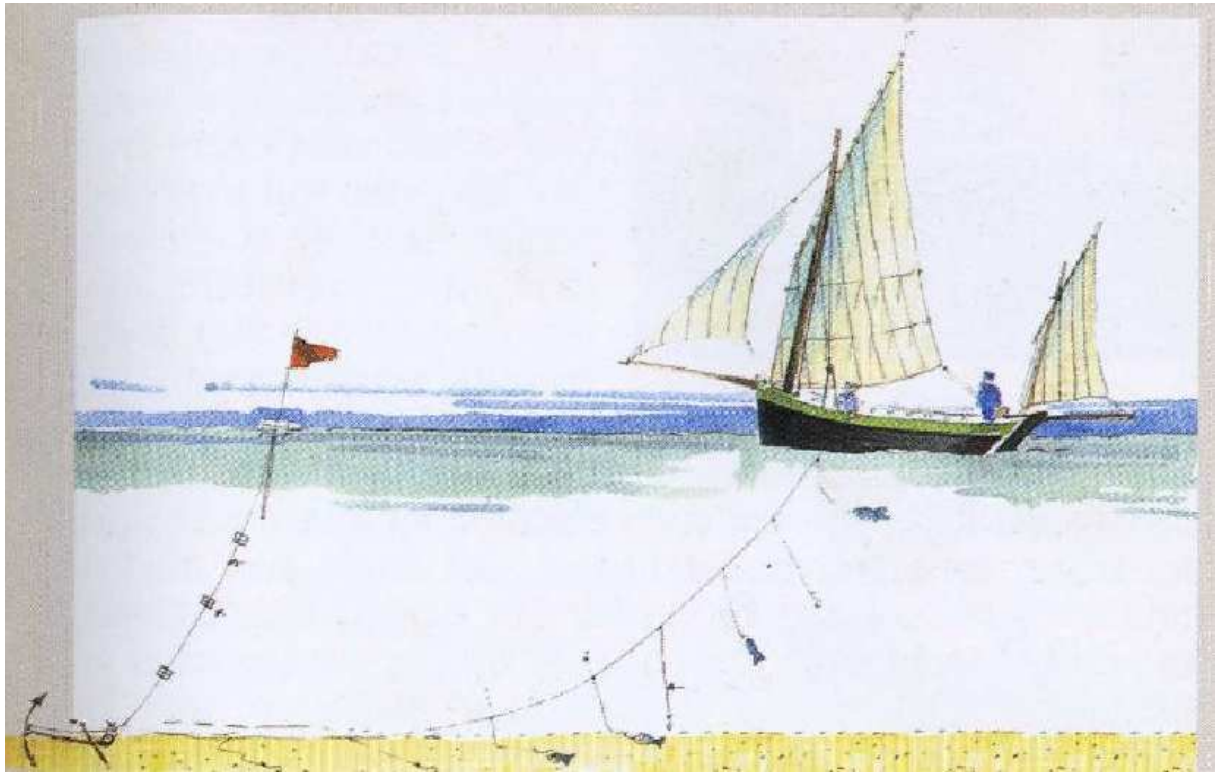
On possède différentes cordes avec des hameçons de tailles différentes pour le congre, la roussette, morue ou la raie. Un tanti comporte « un » ancre à chaque extrémité et les deux bouts sont marqués par deux flotteurs (chiens) reliés au bec de l'ancre à un bourra (corde avec des flotteurs en liège ou en verre) par une bosse cassante : de sorte que si l'ancre croche on peut la relever plus facilement.

Les ravelins (peiles) mesurent une brasse et demie et sont séparés de deux brasses pour que les hameçons ne puissent venir se « chercher ». Dans certaines maisons de Barfleur il y avait des cœurets pour fabriquer les ravelins.



Coeuret

Parfois, pour le congre en particulier, on attend sur place. Sinon on laisse la corde « à coucher » et on vient la remonter le lendemain au voisinage de l'étale, quand, le courant diminuant, les chiens font surface. Pour relever la corde le matelot porte des « r'hâle avant ». Sur le Sept Frères il n'y avait pas de connelle. Suivant les cas on relevait la corde en tirant des bords, en godillant ou, par temps calme, en se hâlant sur la corde elle-même.



Aquarelle Dominique Pochon

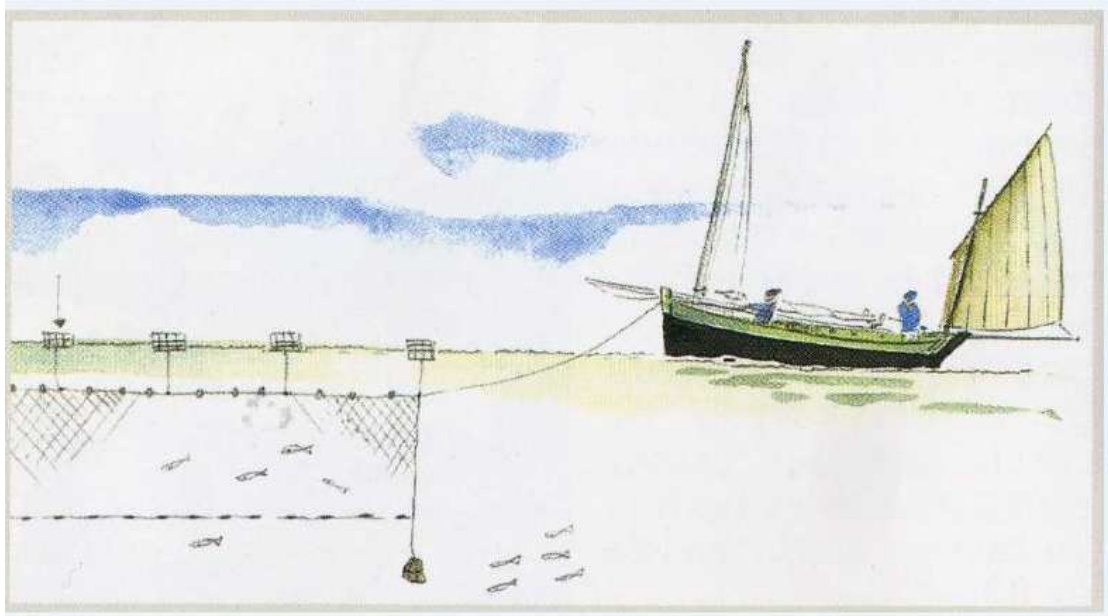
2 Pêche au hareng – Il a été possible de pêcher le hareng à Barfleur jusqu'en 1946. Les années d'Occupation en particulier furent particulièrement fructueuses. En effet le hareng n'étant pratiquement plus pêché en Manche Est, venait frayer en abondance sur les côtes du Cotentin et jusqu' à proximité du port de Barfleur. Certains pêcheurs firent des pêches miraculeuses et on cite le cas de canots qui, comme le *Maréchal Amiral Tourville*, coulèrent avant d'arriver au port. D'autres remorquaient leurs filets jusqu'à la cale pour démailler. D'autres, enfin, qui coupaient leur tanti et ramenaient leur pêche en deux fois. Des services de transport en camions ou par le « tue vaques » furent créés pour transporter le hareng à Cherbourg. Malheureusement le hareng disparut presque totalement en 1946 – 1947.

Sur le *Sept Frères* on pêchait le hareng soit au filet fixe soit au filet dérivant.

Le filet fixe – On tendait de 2 à 4 tantis de 50m obtenus en mariant des sennes de 10m. Le tanti était tendu et maintenu à chaque extrémité par « un » ancre parfois un gros grappin. On laissait le filet « à coucher » et on relevait le lendemain.

Le filet dérivant – La senne mesure également 50m. Elle ne comporte pas de plombs mais on fixe un caillou aux deux coins inférieurs pour la tendre. En plus des flotteurs habituels, on fixe une série de « bossouins », petits tonneaux entourés de filet ou gros cubes en liège d'environ 40 cm cde côté et fixés avec un bout d'environ 1m de longueur.

Souvent le filet est mis à l'eau au jusant vers le Moulard et on se laisse dériver vers Gatteville.



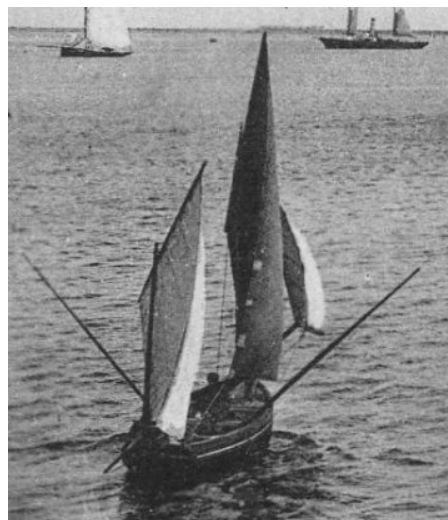
Aquarelle Dominique Pochon

Le filet est relié au Sept Frères par une amarre de 5 ou 6m. On laisse souvent le tapecul pour tendre la senne. Au bout d'une heure on se hâte sur l'amarre et on regarde le « foc », c'est-à-dire le coin du filet auquel est amarré le bateau. Si le hareng y est maillé en quantité suffisante on relève, sinon on attend un peu plus longtemps.

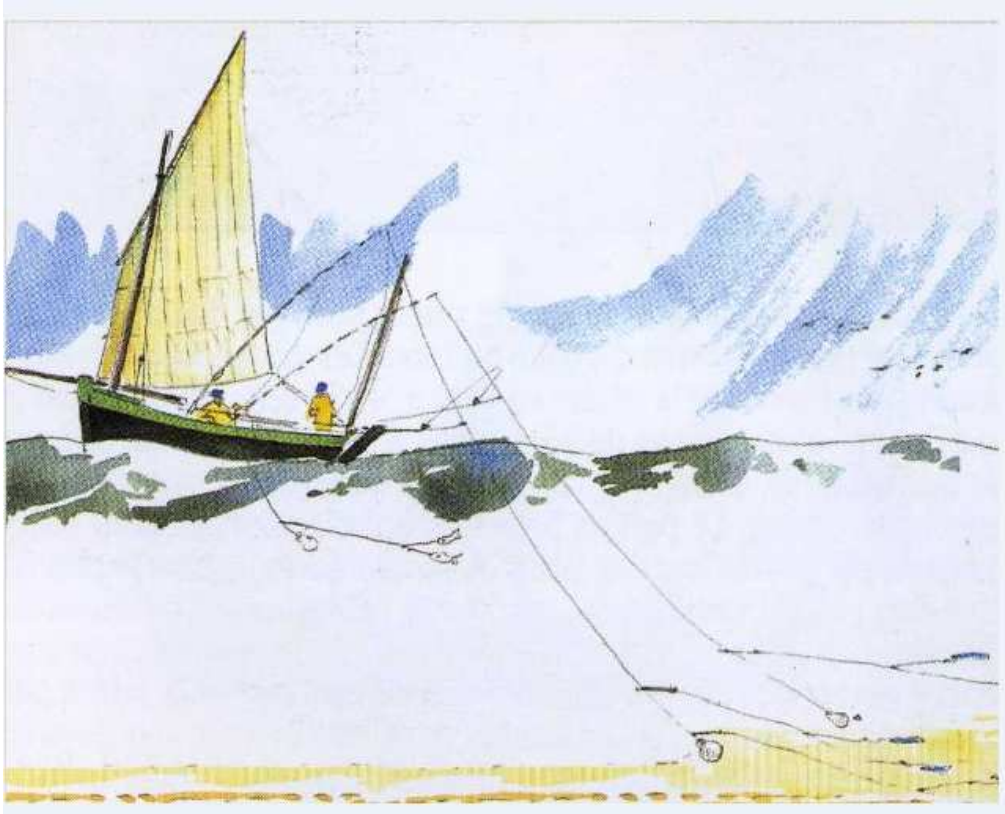
Parfois on fait une seconde « levée » en revenant avec le flot. Les meilleures pêches se font à la tombée de la nuit quand le hareng remonte. Les pêches de pleine lune sont excellentes.

Le hareng de dérive est plus apprécié car moins abîmé.

3 La pêche au maquereau à la traîne – En début de saison le maquereau est au large de Gatteville, sur la route des cargos puis à partir d'août le poisson est plus à terre.



Un canot quitte Cherbourg pour la pêche au maquereau : on voit nettement ses deux « perques »



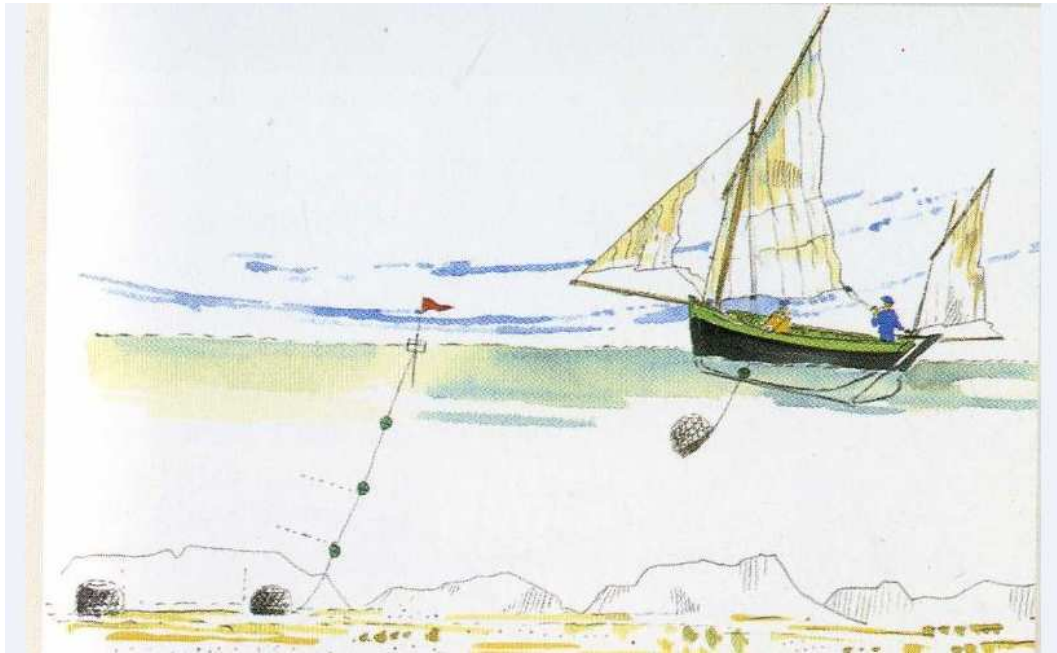
Aquarelle Dominique Pochon

Le *Sept Frères* avait deux « perques » de 5 ou 6 m maintenues perpendiculairement à l'axe du bateau. On y fixe deux bouts terminés par un œil sur lequel on monte les lignes. Le carrelet sur lequel est enroulé la ligne reste à bord et sert de « r'hâle à bord ». La ligne extérieure est lestée par un « petit plomb » d'environ une livre. Elle porte une évolette. La ligne intérieure est lestée par un gros plomb de 5 ou 6 livres et porte une première évolette à ras du plomb et une seconde une brasse plus haut. L'évolette du bas porte un gut de 3 brasses et 5 ou 6 hameçons tandis que l'évolette du haut porte un gut de 1 brasse ½ terminée par une « marjole », c'est-à-dire une paire d'hameçons fixés à deux brins de longueurs inégales. Si on veut savoir ce que veut dire marjole il suffit de savoir qu'il existe l' expression locale : « il nous casse les marjoles ! ».

La bette est habituellement de la peau de maquereau.

4 Pêche au colin – Cette pêche nécessite une très bonne connaissance des rochers où s'embusquent les colins. Le canot doit passer au mètre près. On tient, à la main, une ligne sur chaque bord. Chaque ligne est lestée par un plomb et porte une évolette, un gut de 2 brasses et une marjole. On doit maintenir le plomb très près du fond et à la moindre secousse il faut relever la ligne pour ne pas perdre le plomb. La bette est habituellement en caoutchouc (parfois un tuyau de pipe). On peut ajouter un petit lançon bien brillant.

5 Les casiers – A la voile on ne pouvait mouiller que 20 casiers par matelot. Les casiers étaient mouillés deux par deux car il était trop pénible de devoir en relever trois en m<sup>^</sup>me temps car ils étaient lestés par des cailloux. La « beite » était constituée de vra, plie, maquereau, « capouri » ou reste de la beite qui n'avait pas été mangée sur les cordes des bautiers et qui avait été salée pour être utilisée en réserve.



Aquarelle Dominique Pochon

La relève des casiers, à la voile était une opération délicate car il faut retrouver le chien quand il remonte, l'attraper, relever le bourra et les deux casiers, les vider changer la beite puis remettre les casiers à l'eau. Si on a quarante casiers il faut recommencer l'opération 20 fois et aller vite car les chiens n'émergent qu'au voisinage de l'étable. Par ailleurs il faut que le courant ne soit pas trop fort sinon il est très difficile d'atteindre le chien. Jusqu'à la fin des années 40 les prises étaient excellentes : jusqu'à 50 kg par jour et il n'était pas rare d'avoir 5 homards dans le même casier !

La fabrication des casiers – Pendant les mois d'hiver on occupe les journées de mauvais temps pour confectionner jusqu'à 120 casiers. Une partie de la production est vendue.

C'est André qui parcourait les haies des environs pour cueillir des pousses d'orme de l'année. Le bois doit être coupé en décembre ou janvier quand la sève a cessé de monter. Le bois est ensuite débarrassé des feuilles et des petites ramifications.

Paul se chargeait de la confection des casiers. Il en faisait habituellement 1 et ½ par jour. Le casier est réalisé sur un moule qui se compose d'un disque en bois, d'un pied et d'un cercle en fer constitué par un cercle de tonneau. Le disque est percé de trous régulièrement répartis sur des cercles de diamètres différents car la goule est différente pour les casiers à homards, à tourteaux ou à « anglettes ». Il y a 10 trous sur chaque cercle.



Fabrication d'un casier par Paul Crestey

On commence par enfoncer un brin d'orme (maître) dans chaque trou et on commence à réaliser la goule. Quand celle-ci a quelques cm on ajoute de nouveaux maîtres de part et d'autre de chaque brin initial en les coinçant dans l'espace libre. On continue à monter la goule sur une vingtaine de cm. On fixe 4 petits morceaux de ligne pour éviter que la goule se défasse.

Ensuite les maîtres sont recourbés vers le bas et maintenus par le cercle en fer.

On tresse maintenant le cordon ou « teurque » qui fait habituellement 5 tours. Comme tous les casiers faits à l'Est de Cherbourg les maîtres sont croisés de sorte que les mailles sont triangulaires contrairement à La Hague où les maîtres sont droits.

Quand la teurque est terminée on enlève le casier de son moule, on le retourne et on le tient entre les genoux pour faire le bas qui est renforcé par des brins de tamaris.

Enfin les maîtres sont recourbés vers l'intérieur, tressés entre eux pour faire le fond.

Le casier est maintenant terminé. On le leste avec trois pierres accrochées au fond. Avant d'utiliser un nouveau casier on le laisse quelques jours à tremper dans le port.

Les frères Crestey fabriqueront des casiers jusqu'en 1989.



A gauche (lest de casier : on voit la trace du cordage qui tenait le caillou – A droite nasse à crevette

6 Les nasses à crevettes – Les nasses étaient en bois, de forme parallélépipédique avec une « goule » à chaque extrémité (photo ci-dessus). Elles étaient mouillées 2 par 2 avec un bourra et un chien. Quand on relève les nasses jette tout le contenu dans un bac, on fait le tri et les crevettes sont mises « à vivre » dans une gouge en osier que l'on traîne à l'arrière du canot. Parfois on mouille les nasses plus à terre et dans ce cas on y va avec la plate au lieu d'y aller avec le canot.

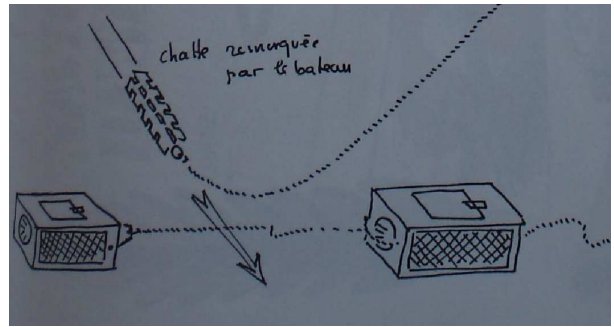


Gouge en osier (collection Bellot)

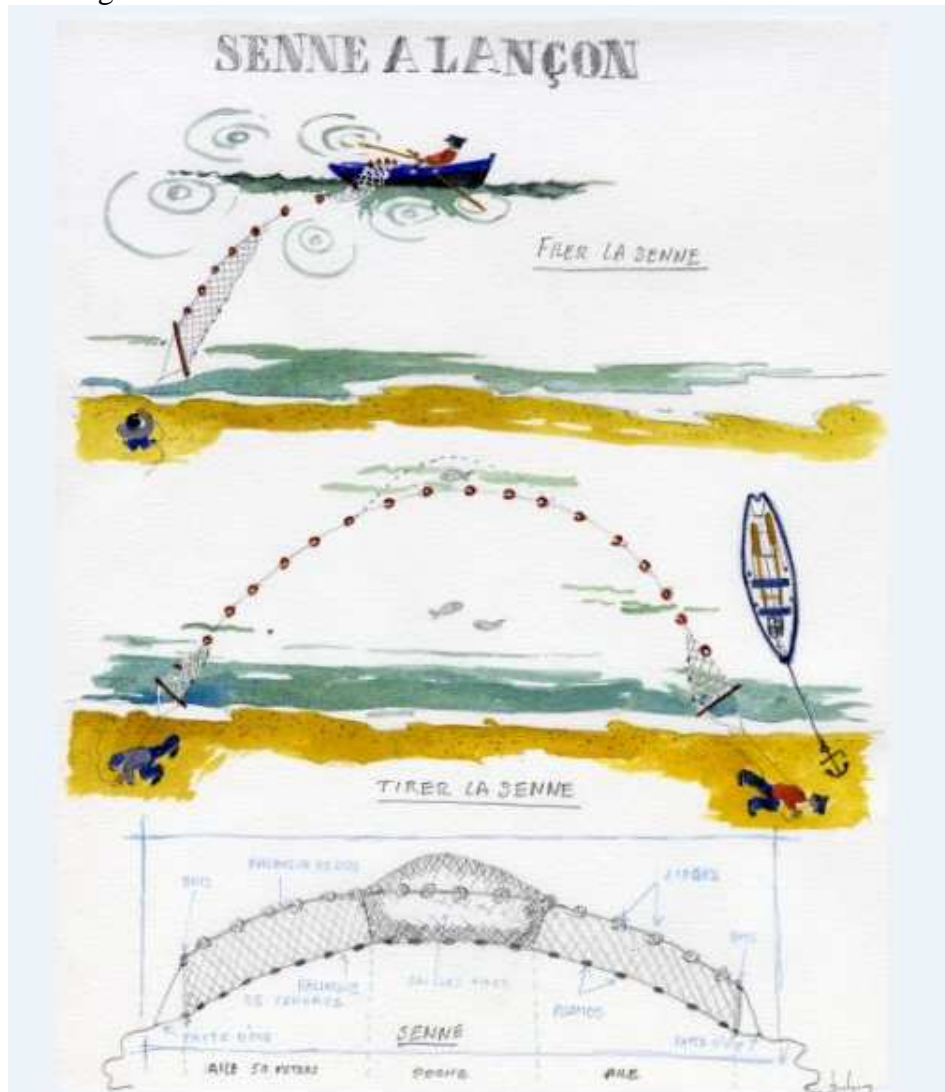
7 Utilisation de la « chatte » - Quand une corde ou un bourra était cassé on pouvait essayer de le récupérer en remorquant la chatte perpendiculairement à la direction estimée du cordage.



Chatte du *Sept Frères*



7 La senne à lançons – Cette pêche était pratiquée avec la plate dans une baie au Nord de Barfleur. La senne se compose d'une poche, de deux ailes et de deux amarres. Un homme reste à terre avec une des amarres pendant qu'un autre, sur la plate, décrit un demi cercle pour encercler le « lançon ». Quand la plate est revenue sur la grève on tire sur les deux amarres et on amène la senne sur le sable.



Aquarelle Dominique Pochon

Le lançon est conservé dans une gouge mouillée à la sortie du port près de la Corbière où ça n'assèche pas. Les vieilles gouges étaient recouvertes de vieilles serpillères cousues. Plus tard la gouge a été remplacée par de petits viviers en bois. Eugène Crestey faisait lui-même ses gouges.



La pêche aux crustacés au moteur – Les lieux de pêche sont à proximité du port entre Moulard et Gatteville. Naturellement il est beaucoup plus simple d'atteindre les chiens au moteur qu'à la voile de sorte que l'on peut utiliser 60 casiers au lieu de 40. Ils sont également deux par deux, séparés par une amarre de 5 brasses et relevés à l'aide d'un bourra de 30 brasses portant des boules en verre tous les 4 brasses et un chien.

Les casiers sont mouillés en lignes Est – Ouest par groupes de 10 (5 amarres de 2).



1983 Préparation des bourras. Le Sept Frères va être remis à l'eau après quelques travaux.



Les crustacés sont conservés dans des viviers en bois avant d'être vendus au mareyeur.